



JOURNÉE DE FORMATION SUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES ROUMAINS ET BULGARES EN SITUATION PRÉCAIRE

9h30 Accueil participants

10h00-11h30

- 1. Rappel de ce qui change pour les Roumains et Bulgares depuis le 1er janvier 2014**
- 2. Le droit au séjour des ressortissants de l'Union européenne : les différents statuts (optique juridique)**
 - a/ les travailleurs de l'UE
 - b/ la détention d'un titre de séjour ou d'un droit au séjour permanent
 - c/ le maintien de la qualité de travailleur
 - d/ droit au séjour des membres de la famille
 - e/ les personnes dites « inactives »

11h30-12h30

- 3. La domiciliation et l'adresse postale**

12h30-14h00 PAUSE DEJUNER

14H00-16H00

- 5. Le cas particulier des "demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi"**
 - a) Un droit au séjour limité
 - b) Quelle accessibilité aux droits sociaux
- 6. Conseils pratiques**
 - L'actualisation de l'inscription
 - Le suivi
 - Les structures d'accompagnement et/ou intermédiation
- 7. Quelques pistes pour l'insertion des jeunes dès 16 à 25 ans**
 - L'inscription aux Missions Locales
 - Quelques exemples de dispositif : le CIVIS, la formation en alternance, les contrats aidés

16H00-17H00

- 8. Retour d'expériences et échange sur des cas pratiques**